

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-360 du 30 Décembre 1978

portant création d'un Comité Spécial  
Chargé de l'Organisation du Conseil  
des Ministres et la Conférence des  
Chefs d'Etat et de Gouvernement de  
l'Organisation Commune Africaine et  
Mauricienne (O.C.A.M.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant Formation du Gouverne-  
ment et le Décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement modifié par le Décret N° 78-174 du 6 juillet  
1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Il est créé un Comité Spécial Chargé de l'Organisation à  
Cotonou, en République Populaire du Bénin, de la Treizième Session Ordi-  
naire du Conseil des Ministres et de la Dixième Session Ordinaire de la  
Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation Commune  
Africaine et Mauricienne (O.C.A.M.).

ARTICLE 2..- Dans le cadre de l'exécution de la mission qui lui est con-  
fiée, le Comité Spécial sera aidé de deux Sous-Comités Spéciaux, Chargés  
respectivement l'un de la préparation des dossiers du Conseil des Minis-  
tres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.C.A.M.  
et l'autre de l'Organisation Matérielle de ces deux réunions.

ARTICLE 3..- La composition du Comité Spécial est la suivante :

Président : Michel ALLADAYE

1er Vice-Président : Simon Ifèdè OGOMA

2ème Vice-Président : Martin Dohou AZONHINO

Membres : GADO Girigissou

TAOFIQUI Malick

BOSSOU Albert

AMOUSSOU Isidore

...A...

DOSSOU François.

.../...

ARTICLE 4.- Le Sous-Comité Spécial Chargé de la préparation des dossiers du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.C.A.M. est composé comme suit :

Président : Camarade OGOUMA Ifèdé Simon

Vice-Président : Camarade DOSSOU François

Rapporteur : Camarade OLOGOUDOU André-Guy

Membres : Camarades ALAVO Jean-Didier

" AMOUSSOU Gualbert

" ALLAGBADA Noël

" DOSSOU Samuel

" SOGLO Saturnin

" ALAPINI Polycarpe

" GNINDEHOU Justin

" AHOLOU Placide

" ADJAHOU Richard

" GANDJI Cyriaque

" AHOUANSSOU Candide

" TADJOU Bello.

ARTICLE 5.- Le Sous-Comité Spécial, Chargé de l'Organisation Matérielle du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.C.A.M. est composé comme suit :

Président : Camarade AZONHIHO Dohou Martin

Vice-Président : Camarade AMOUSSOU Isidore

Membres : Camarades AHOYO Roger

" AFFO Frédéric

" ADJOLOHOUN Côme

" AHYI Samuel

" EL HADJ ADAMOU Anzat

" AYITE Annie

Camarades DIO Daniel

" MOUDACHIROU Geneviève

" AGOSSOU Esther

Les Membres du Comité National des Fêtes, Réceptions et Manifestations Officielles.

ARTICLE 6.- Les Sous-Comités Spéciaux doivent déposer les résultats de leurs travaux entre les mains du Comité Spécial pour être soumis au Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et au Gouvernement le 28 février 1979, délai de rigueur.

ARTICLE 7.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Décembre 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 - MAEC + Dtion du Protocole 6  
MF et ses Services intéressés 6 - MISON et Services 6 Présidents  
et Membres du Comité et des Sous-Comités 60 - SGG 4 SPD 2